

REGLEMENT DE LA SOCIETE DE PECHE DE L'ETANG DES LAVANDIERES VALABLE POUR L'ANNEE 2018

La pratique de la pêche dans les étangs de Villedieu la Blouère (Commune déléguée) est réservée aux habitants de Beaupréau en Mauges titulaires de la carte de pêche du SCION THEOPOLITAIN ; cette dernière donne droit à 3 lignes.

Ouverture générale est du 1^{er} JANVIER 2018 au 31 DECEMBRE 2018.

**Ouverture spécifique pour le brochet et le sandre du 1 MAI au 31 DECEMBRE 2018
(1 prise par jour)**

La pêche aux leurres ou au posée est autorisée durant cette période.

- Tout brochet ou sandre pris à la ligne ne faisant pas la dimension doit impérativement être remis à l'eau comme il se doit :
(Brochet : 60 cm, Sandre : 50 cm ,Black bass :30cm)
- La pêche de l'écrevisse est autorisée à la balance toute l'année 2018.
- La pêche à la grenouille verte est autorisée du 1^{er} JUILLET au 31 DECEMBRE 2018

Horaires de Pêche : ½ heure avant et après le lever et le coucher du soleil.

Tarifs des cartes

- Carte annuelle Adulte 22€
Réservée aux habitants de Beaupréau en Mauges et donnant droits aux cartes d'invitations.
Celles-ci sont à retirer dans les points nommés ci-dessous au moins 1 jour à l'avance par le titulaire de la carte adulte et sur présentation de celle-ci.
- Carte d'invitation 7 € la journée
- Carte annuelle Enfant (8 à 17 ans) 6 € (résidant Beaupréau en Mauges)
- Carte gratuite pour les enfants de moins de 8 ans résidant à Beaupréau en Mauges (1 seule canne)
- Les sociétaires titulaires d'une carte annuelle peuvent être accompagnés de leurs enfants ou petits enfants de moins de 14 ans gratuitement, à la journée.
(1 seule canne)
- Les résidents de Beaupréau en Mauges non titulaires de carte peuvent inviter leurs enfants ou petits enfants moyennant le tarif suivant :
Moins de 8 ans : gratuité
De 8 ans à 14 ans : 4 € la journée / 12 € la semaine (1 seule canne)



La carte devra être présentée à toute réquisition des membres du bureau du scion Theopolitain ,de l' agence française de la biodiversité, de l' office national de la chasse et de la faune sauvage,de la police municipale et de la gendarmerie

Les cartes de pêche sont à retirer dans les lieux suivants :

- | | | |
|---|--------------------------|----------------------|
| • STATION SERVICE 02.41.46.72.59 | Rue de Vendée | VILLEDIEU LA BLOUERE |
| • CERCLE DE LA FRATERNITE 02.41.30.34.96 | 8, rue du Commerce | VILLEDIEU LA BLOUERE |
| • RICHARD Daniel 06.40.06.46.28 | 2, allée de la Charmille | VILLEDIEU LA BLOUERE |
| • ROUAUD Raphaël 02.41.30.92.14 | 26, rue de la Méranderie | VILLEDIEU LA BLOUERE |
| • DELOUCHE Jacques 02.41.30.81.46 | 4, rue du Commerce | VILLEDIEU LA BLOUERE |

En cas d'accident ou de dégradations, la société de pêche ne peut être tenue responsable.

Tout contrevenant à ce règlement se verra sanctionner par le bureau.

Nous vous recommandons de respecter et de faire respecter l'environnement.

BONNE PÊCHE !

Le Bureau.